

50 personnes ont assisté à la CLE et sur les 87 membres que compte la CLE, 40 membres étaient présents ou représentés.

Liste des présents / absents : cf. dernière page

L'ensemble des diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet :

[www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)

### Introduction

**Hervé GILLÉ** (Vice-président de la CLE) et **Thierry SUAUD** (Président de la CLE) remercient les participants de leurs présences.

Hervé GILLÉ indique qu'une alerte météo a été prononcée à Portet-sur-Garonne alors que l'an dernier, à la même époque, la Garonne connaissait un étiage très sévère alors qu'en ce début d'année, les précipitations ont été importantes, entraînant un recul du bouchon vaseux vers la mer.

Il ajoute que les bases de fonctionnement et de travail commencent à être posées et que cela permettra d'avoir un calendrier plus clair pour construire ensemble.

**Thierry SUAUD** remercie M. Gillé de son accueil au sein du Conseil général de Gironde. Il indique que l'ordre du jour de cette réunion de la CLE marque le lancement d'une phase plus opérationnelle pour l'élaboration du SAGE après un temps d'installation et de calage de l'organisation de la gouvernance de la CLE.

Il ajoute que cette réunion de la CLE est la traduction d'un travail en amont, lors de deux réunions du Bureau de la CLE qui ont permis de préparer cette réunion au cours desquelles les échanges ont été nombreux et soutenus.

Cette quatrième réunion de la CLE a pour ordre du jour :

1. Rapport d'activité des années 2011 et 2012
2. Organisation de la concertation
3. Lancement des études de la phase I de l'élaboration
4. Communication : site Internet, plaquette de présentation du SAGE
5. Présentation de l'étude Garonne 2050

## 1- Rapport d'activité des années 2011 et 2012

**Vincent CADORET** (chef de projet SAGE) présente les grands axes de ce rapport d'activités. Il retrace toute la phase organisationnelle de l'élaboration du SAGE avec la structuration des instances de la CLE suite à son installation fin 2010.

Dès 2011, le Sméag a officié pour préparer tous ces travaux et il a été désigné en mars 2012 en tant que structure porteuse de la CLE. Cela a permis d'engager le travail opérationnel (préparation du cahier des charges pour l'étude en cours, définition de la méthode et du planning).

Afin d'accompagner l'élaboration du SAGE, le SMEAG, en tant que collectivité territoriale soumise au code des marchés public, a conduit une consultation des entreprises. Un dernier appel d'offres a été lancé fin 2012 selon une procédure formalisé, assez complexe, qui demande une ingénierie administrative et financière importante. Cet appel d'offres européen a abouti, avec la désignation et le recrutement du bureau d'études Naldeo, dont les deux représentants étaient présents : Guillaume LE GALL, chef de projet, et Marine GUIVARCH, chargée d'études.

**Thiery SUAUD** propose que les membres de la CLE adressent au Sméag leurs remarques si un élément majeur avait été omis dans ce rapport d'activités. Il ajoute que cet exercice de « rendre compte » est important pour le fonctionnement de la CLE car cela permet à chacun de mesurer le travail conduit.

## 2- Organisation de la concertation

**Vincent CADORET** présente l'organisation à 3 niveaux qui a été retenue : les 2 groupes de concertation technique, les 6 groupes thématiques et les 6 commissions géographiques.

Il précise que ces trois instances de concertation ont des rôles différents.

Les groupes de concertation technique permettent une coopération technique étroite. Ils font intervenir, à la fois, les collectivités et les services de l'État et ses établissements publics :

- les Conseils Régionaux Aquitaine et Midi-Pyrénées ;
- les Conseils Généraux de Haute-Garonne, de Gironde, de Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne ;
- les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Aquitaine et Midi-Pyrénées, avec une représentation des DREAL par la DREAL Midi-Pyrénées en tant que DREAL de Bassin ;
- la représentation des Directions Départementales des Territoires des mêmes départements 31, 33, 47 et 82 ;
- la représentation de l'Agence de l'Eau, de l'ONEMA.

Le groupe de suivi de l'élaboration et le groupe communication se sont réunis le 9 avril.

Le groupe de suivi de l'élaboration assure la validité technique des documents produits tout au long de l'élaboration du SAGE par échange de connaissance, mutualisation des données et relecture critique tout au long de l'élaboration, pour que les différents groupes thématiques, commissions géographiques, bureau et CLE puissent travailler sur un document techniquement viable et qu'ils puissent donc délibérer sur des bases solides.

Le groupe communication comprend les mêmes structures, mais pas forcément les mêmes représentants au regard des compétences mobilisées pour l'élaboration des supports de communication. Il participe à l'élaboration des documents de communication, à la relecture des documents, à l'organisation des événements.

**Thierry SUAUD** précise qu'il s'agit bien, dans la logique de ces groupes techniques, de préparer les décisions, de préparer d'éventuels documents et de revenir devant le bureau puis la CLE, qui reste seule à valider.

**Vincent CADORET** présente le niveau suivant : les groupes thématiques, dont le principe a été proposé lors des deux réunions de bureau tenues en 2012 et validé à l'unanimité.

Ces 6 groupes ont les thèmes suivants : qualité des eaux, crues et inondations, ressource en eau à l'étiage, zones humides, milieux aquatiques, eau et société.

Une première série de réunions de ces groupes thématiques est prévue au cours du mois de juin 2013. Ils seront mobilisés sur la base de l'état des connaissances, qui a été produit par le Sméag en mars 2012 et diffusé en CLE. Il leur est demandé d'alimenter l'état initial du SAGE, qui est en cours de rédaction, et de faire l'inventaire des données qui pourraient y être versées si, éventuellement, elles n'avaient pas été identifiées.

**Thierry GOUGE** (représentant la CRCI Midi-Pyrénées et membre de l'ADEBAG) avait indiqué, avec Bernard BOUSQUET, vice-président de l'ADEBAG, qu'il y avait deux commissions auxquelles ils auraient aimé participer : les crues inondations et, surtout, la ressource en eau à l'étiage.

**Thierry SUAUD** rappelle le principe de co-construction et de co-élaboration du SAGE et que cette participation est tout à fait possible. Il ajoute qu'il faut bien considérer que ces groupes thématiques ont une approche d'expertise un peu plus forte que les commissions géographiques.

**Jacqueline RABIC** (Présidente de l'Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde) souhaiterait participer à l'ensemble des groupes thématiques.

**Thierry SUAUD** indique qu'elle est la bienvenue dans les groupes elle jugera utile de siéger.

**Pascal OSSELIN** (EDF) s'étonne de la composition des groupes de concertation technique qui ne concerne que les collectivités locales et l'administration à la différence du comité technique mis en place initialement.

**Thierry SUAUD** rappelle que dans les règles de fonctionnement adoptées, il était envisagé de pouvoir réunir, pour aider à la préparation des séances ou valider un certain nombre d'aspects juridiques des comités techniques, pour lesquels chaque membre du bureau avait fait connaître des référents techniques. Il ajoute qu'il y a deux niveaux d'exercice : des réunions un peu plus systématique des groupes de concertation technique, et, à la demande et sans aucune exclusion, des rencontres avec les référents techniques ou d'associer des référents techniques aux réunions. Il rappelle que ces groupes de concertation technique ne sont pas à même de valider mais bien de préparer les réunions de bureau ou de CLE. C'est en, cela qu'ils diffèrent des commissions thématiques ou des commissions géographiques, qui, elles, ne sont pas l'exclusivité des techniciens, d'une part, et l'exclusivité d'aucun, parmi nous, d'autre part.

Il ajoute que cela avait été défini dans les règles de fonctionnement et indique qu'il est possible d'avoir à un moment donné une approche avec des techniciens qui représenteraient les industriels, la pêche, ... et qui, parfois, à la différence des élus, sont à la fois représentants et techniciens dans le Bureau de la CLE ou la CLE.

**Jean-Louis MOLINIÉ** (Président de l'UFBAG - Union des fédérations Adour-Garonne) demande à pouvoir participer à l'ensemble des groupes thématiques.

**Michèle JUND** (Nature Midi-Pyrénées) demande à participer au groupe zones humides, et à d'autres groupes si cela est possible.

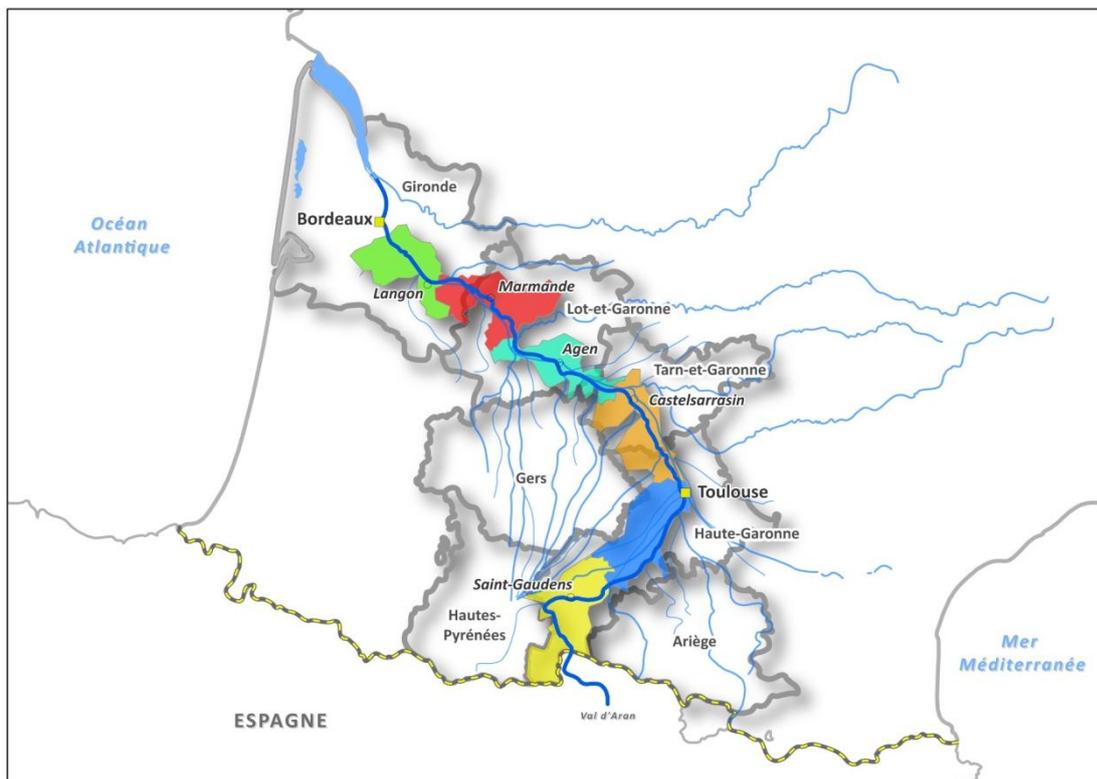
**Thierry SUAUD** indique que cela est possible.

**Vincent CADORET** rappelle que les 6 groupes thématiques seront réunis sur trois jours, aux alentours d'Agen : le 6 juin, à Fourques-sur-Garonne (Étiage et Crues et inondations), le 11 juin, à Golfech (Zone humides et Qualité) et le 25 juin, à Auvillar (Eau et société et Milieux aquatiques).

**Thierry SUAUD** sollicite l'avis des membres de la CLE sur cette organisation des groupes thématiques.

**Les membres de la CLE valident l'organisation des groupes thématiques à l'unanimité.**

Pour les commissions géographiques, le découpage proposé est celui qui avait été adopté en 2008 lors de la préfiguration de la composition de la commission locale de l'eau :



- 1 - En jaune : de la frontière jusqu'à la confluence de la Garonne avec le Salat.
- 2 - En bleu : de la confluence avec le Salat jusqu'à l'aval de l'agglomération toulousaine.
- 3 - En orange : de l'aval de l'agglomération toulousaine à la confluence avec le Tarn.
- 4 - En bleu turquoise : de la confluence avec le Tarn jusqu'à la confluence avec le Lot.
- 5 et 6 - En vert et en rouge : la dernière limite est la limite amont d'influence de la marée.

**Vincent CADORET** précise que l'objectif est qu'il y ait une approche territoriale de l'ensemble des thématiques sur chaque commission. Il s'agit aussi de faire émerger, au sein de chacun de ces territoires, la nécessaire solidarité amont-aval sur cette vallée de la Garonne. Il ajoute que le principe retenu est que chacune de ces commissions soit présidée par un élu de la commission locale de l'eau. Elles seront réunies au cours du mois de novembre 2013.

**Thierry SUAUD** indique qu'il a adressé des courriers de sollicitation auprès d'élus pour leur proposer de présider une commission. Il s'agit de favoriser l'animation des commissions par la présence d'un élu local avec le support technique de l'équipe d'animation du SAGE et la volonté d'associer un éventail, le plus large possible, de participants. Il rappelle que 800 communes sont présentes sur le périmètre du SAGE, ce qui donne un ordre de grandeur du nombre de participants potentiels à ces réunions. Il ajoute que ces commissions ont été réunies en 2008.

Il précise que chaque membre de la CLE peut participer à chacune des commissions.

**Hervé GILLE** estime que cette méthode apporte de la transversalité par rapport aux groupes de concertation, mais que chaque groupe a son objet particulier et sa thématique particulière. Il ajoute que l'objectif est de respecter, dans la méthode de travail, les approches particulières : commission géographique signifie problématique locale et elles permettront de faire remonter un certain nombre de sujets.

**Thierry SUAUD** rappelle que le compte-rendu des échanges de chacune des commissions sera fourni à l'ensemble des membres de la CLE, ce qui permettra de mieux connaître chacun des territoires. Il sollicite l'avis des membres de la CLE sur cette organisation des commissions géographiques.

**Les membres de la CLE valident l'organisation des commissions géographiques à l'unanimité.**

**Thierry SUAUD** souligne le fait que la CLE entre aujourd'hui dans la phase opérationnelle de l'élaboration et que les travaux sont maintenant lancés.

### 3. Lancement des études de la phase I de l'élaboration

**Vincent CADORET** rappelle que les études liées à l'élaboration seront conduites en deux phases :

Phase 1 : État des lieux du SAGE, qui comprend l'état initial, le diagnostic et les tendances, puis les scénarios alternatifs, pour la procédure d'élaboration. En parallèle, une acquisition de connaissances sur la thématique Zones humides, avec deux niveaux, i- l'homogénéisation de la connaissance, pour toute la partie amont jusqu'à la partie en frontière avec la Gironde et ii- un complément d'inventaire sur le département de la Gironde.

Phase 2 : La définition de la stratégie d'action de la CLE qui sera le scénario collectif pour la gestion de la ressource en eau et la rédaction du SAGE : document composé d'un plan d'aménagement et de gestion durable et d'un règlement.

L'objectif poursuivi est l'adoption du projet de SAGE par la CLE à l'horizon fin 2015, début 2016.

Le bureau d'études NALDEO est missionné pour la phase 1 de l'élaboration.

**Guillaume LE GALL** (chef de projet, Naldeo, agence de Paris) présente la société Naldéo, ses compétences et ses références dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau. Il ajoute que l'équipe projet mobilisée pour conduire cette première phase de l'élaboration du SAGE est basée à Saint-Quentin et à Toulouse. Cette équipe fait appel à trois chargés d'études et à une équipe d'experts en dynamique fluviale, Hydraulique fluviale et hydrologie, pressions anthropiques et SIG.

**Marine GUIVARCH** (chargée d'études, Naldeo) détaille le contenu des études de la phase I de l'élaboration : état initial, diagnostic, tendances et les scénarios contrastés.

Elle précise que l'objectif de l'état initial est bien d'arriver à un document support, complet, pour les acteurs, qui présente une analyse globale des connaissances disponibles sur le territoire. Ce document s'attachera à plusieurs thématiques (décrire les milieux, les usages) agrémentées de données argumentaires et techniques, qui permettront à chacun de s'y retrouver et d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire. Le territoire couvert étant relativement grand elle souligne que les données seront présentées de la manière la plus pertinente possible.

L'état initial se basera sur différentes données qui viennent de sources multiples. Les données seront traitées en fonction de leur pertinence par rapport à l'échelle du territoire...

Elle indique que le contenu de l'état initial est fixé par le code de l'Environnement : le SAGE, la démarche, le périmètre et les acteurs de la CLE, ainsi que le contexte réglementaire (DCE, qui impose l'atteinte du bon état, les masses d'eau, l'ADEMA et le SDAGE) puis la connaissance des ressources et des milieux aquatiques existants (points de vue qualitatif, quantitatif, morphologie), l'usage de l'eau et des milieux aquatiques. Cela est complété par un chapitre relatif à la gouvernance (qui fait quoi sur le territoire du SAGE, sur quel périmètre) et un autre relatif à l'analyse socio-économique des usages et des politiques de gestion de la ressource en eau, car il s'agit, aussi, de caractériser les usages, en termes de poids environnemental, de pression sur la ressource ou la qualité. Enfin il contient un chapitre sur la détermination des manques, le cas échéant, s'il y a un manque de données.

Elle souligne que l'état initial montrera l'étendue des connaissances disponibles sur le périmètre du SAGE, mais aussi, une mise en perspective des différentes thématiques entre elles et des impacts de certains usages sur la ressource en eau. Cette mise en perspective servira d'introduction aux phases suivantes de l'élaboration du SAGE (diagnostic).

**Hervé GILLÉ** s'interroge sur la concertation avec les collectivités concernées, en termes de procédure et de collecte, pour dresser un état des lieux des connaissances existantes.

**Marine GUIVARCH** précise que les études incontournables citées dans le cahier des charges de l'étude ont été fournies et que le Sméag a transmis de nombreuses données. Elle ajoute que le travail se base sur la plateforme « SIE » Agence Adour-Garonne (données réglementaires et officielles, au niveau des masses d'eau, des stations, qualité...).

**Thierry SUAUD** invite les membres de la CLE à fournir tout document qu'ils souhaiteraient verser à l'état initial.

**Vincent CADORET**, rappelle que les groupes thématiques, prévus au mois de juin, peuvent être l'occasion de fournir les données. Il ajoute que le groupe de suivi de l'élaboration permet un échange privilégié notamment avec les collectivités.

**Élodie COUPÉ** (Chef de cellule, DDTM de la Gironde) rappelle l'obligation de prendre en compte le potentiel hydroélectrique du périmètre et, pour caractériser l'état des milieux aquatiques, de rappeler l'état des lieux des CE, donc des masses d'eau.

**Aurélié LAURENS** (Chef de division, DREAL Midi-Pyrénées) demande si les nouveaux zonages réglementaires seront intégrés. **Marine GUIVARCH** indique que oui.

**Jean-Marie HAMONET** (Délégué interrégional adjoint, ONEMA) rappelle que l'état des lieux des masses d'eau est en cours d'actualisation dans le cadre de la révision du SDAGE et ajoute que la plupart des acteurs de la CLE ont contribué aux groupes inclus dans les Secrétariats Techniques Locaux. Il attire l'attention sur le fait que ces données sont en cours de validation et qu'il serait

souhaitable de les intégrer dans l'état initial du SAGE, notamment, la validation des pressions, des usages et de l'état des masses d'eau.

**Marine GUIVARCH** indique que cela est effectivement prévu.

**Danièle GAY** (Directrice mission Développement Durable, DDT31) demande si les SCOT et PLU seront pris en compte dans l'état initial et notamment les problématiques de zones inondables, liées à l'eau, la thématique risques et inondations, ainsi que la thématique liée aux zones naturelles et aux paysages.

**Marine GUIVARCH** indique que dans l'état initial, il y aura une partie qui listera les SCOT et qu'effectivement ces documents couvrent plusieurs thématiques, néanmoins, ils font partie du cadre réglementaire, mais, à défaut d'être dans la partie contexte réglementaire, ils seront peut-être plutôt explicités au niveau de la rubrique risques et inondations. Elle ajoute qu'ils pourraient apparaître également dans la thématique gouvernance, en même temps que la présentation des différents acteurs. Cela dépend des SAGE, il y a différentes organisations de documents.

**Hervé GILLÉ** demande si les SAGE adjacents seront pris en compte dans le cadre de cet état initial.

**Marine GUIVARCH** indique que ce sera bien le cas.

**Michèle JUND** (Nature Midi-Pyrénées) indique que NMP aura quelques données à fournir au bureau d'étude. Elle demande si Naldéo est également en charge de la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE.

**Vincent CADORET** précise que l'évaluation environnementale fera l'objet d'une prestation complémentaire. Les procédures de marchés publics seront lancées au cours du second semestre 2013. Classiquement, pour un SAGE, l'évaluation environnementale démarre à peu près au moment du diagnostic.

**Vincent CADORET** précise que le travail sur l'état initial est engagé depuis mi-mars, avec un rendu en deux étapes : le rendu d'un état initial préliminaire prévu fin août, qui sera soumis au bureau, aux commissions géographiques ; sur la base des retours, l'état initial final sera complété puis l'état initial « définitif » sera à nouveau soumis au bureau, puis à la CLE, avant les échéances des élections locales 2014.

De manière concomitante, à partir du mois de septembre 2013, le travail s'engage sur le diagnostic pour permettre l'élaboration du document et la concertation technique. Après, la consultation des groupes thématiques et des commissions géographiques se fera sûrement au cours du renouvellement de la commission locale de l'eau, pour envisager la validation, dès que la CLE sera reconstituée à la fin du 1er semestre 2014.

**Marine GUIVARCH** détaille le contenu de la deuxième étape, le diagnostic.

L'objectif d'un diagnostic est d'apporter aux membres de la CLE toutes les informations nécessaires pour la définition et la hiérarchisation des enjeux et des problèmes liés à la ressource en eau et aux milieux, au niveau du périmètre du SAGE. Le diagnostic consistera en une analyse des interfaces milieu/milieu, milieu/usages, usages/usages. Suivra une analyse des causes, des facteurs aggravants et de leurs impacts. En conclusion, une analyse du type AFOM sera conduite, sous forme de tableaux : les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces, pour avoir une vision d'ensemble sur le

territoire et permettre d'identifier quels sont les leviers d'action, quelles sont les opportunités et, au contraire, quels sont les risques qu'il faut prendre en compte pour éviter une aggravation de la situation. Ce diagnostic comprendra un bilan de la satisfaction des usages, un bilan des impacts des usages sur le milieu et, sous forme d'un tableau à double entrée, le bilan de convergence et divergence des usages.

**Thierry SUAUD** souhaite que les acteurs et les membres de la CLE soient véritablement destinataires de tous les éléments utiles et nécessaires pour véritablement se concerter.

**Marine GUIVARCH** le contenu de la troisième étape, le scénario tendanciel.

Ce scénario est la continuité du diagnostic. C'est un document qui permet de se projeter dans l'avenir, sans aucune action supplémentaire, sans SAGE. C'est un document qui permet de dégager les tendances d'évolution et de prendre en compte l'impact des projets ou programmes sur la gestion de l'eau, sur le long terme, à horizon 2027. Il sera réalisé à partir des données de l'état initial, du diagnostic et de l'étude prospective Garonne 2050. Cela donnera une vue sur les tendances et les paramètres de pression qui vont remodeler les territoires ou les politiques de gestion.

Les données utilisées au niveau d'un scénario tendanciel seront à la fois des données qualitatives, avec l'évolution démographique, l'urbanisation, les pressions anthropiques, l'évolution de toute activité économique (agriculture, industrie, loisirs...), la prise en compte de macro-tendances (ex. : le changement climatique, non négligeable et déjà pris en compte) et la mise en œuvre des politiques engagées et des grands travaux d'aménagement (impact de différentes politiques : loi sur l'eau, la PAC ; autres outils : le PGE, le schéma directeur de l'entretien des berges et du lit mineur ; autres programmes en cours sur la Garonne) et la satisfaction des usages.

**Hervé GILLÉ** indique que dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Énergie, le Conseil régional Aquitaine avait souhaité mobiliser une forme de GIEC Aquitain pour affiner l'état des lieux et la prospective en la matière. Le compte-rendu de ces travaux, assez importants, sera réalisé fin juin. Les scénarios tendanciels sont assez inquiétants, aujourd'hui. Il insiste sur la nécessité de prise en compte des changements climatiques, qui auront une influence très importante et certaine sur les décennies à venir.

**Marine GUIVARCH** indique que ce document sera analysé pour y reprendre les macro-tendances, les mettre en perspective avec d'autres macro-tendances, d'éventuels programmes de mêmes thématiques.

Elle poursuit en précisant qu'au niveau des scénarios tendanciels, il y a 3 approches importantes :

- Un travail de projection quantitative à partir de données de l'INSEE, de données de tendances d'activité agricole ou industrielle que l'on peut quantifier.
- Un travail de prospective exploratoire. À l'échelle de ce SAGE, il s'agit de se concentrer sur les grands projets, travaux en cours et à venir, d'analyser les stratégies d'acteurs (SDAGE) et leurs impacts sur l'avenir, au niveau des aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau.
- Le travail collectif. Ce sera l'objet du travail avec les commissions thématiques, pour élaborer les scénarios possibles, en intégrant l'avis, l'expertise et les objectifs annoncés pour chaque secteur, sur chaque thématique.

**Christian TROCH** (Président du syndicat du Touch) demande si les prévisions et les impacts du changement climatique seront pris en compte (raréfaction de la ressource eau du fait de la disparition des glaciers dans les Pyrénées...)

**Marine GUIVARCH** indique qu'effectivement les macro-tendances climatiques seront prises en compte.

**Aurélie LAURENS** indique que la déclinaison du programme de mesure du SDAGE doit être prise en compte dans l'élaboration du scénario tendanciel et notamment les travaux portés par les DDT au travers des plans d'actions territorialisés (PAOT). Elle précise que la DREAL de bassin pourra apporter un appui pour cela.

**Pascal OSSELIN** rappelle qu'il était intervenu sur l'élaboration de ce scénario par les acteurs du terrain, pour rappeler que, dans le cadre de Garonne 2050, tous les acteurs se sont réunis à de très nombreuses reprises, en 2011 et 2012, pour donner leurs visions sur l'avenir 2050, pour bâtir 5 scénarios diversifiés, très contrastés, parmi lesquels un scénario accepté par l'ensemble. Il s'interroge donc sur l'utilité de repartir une nouvelle fois dans cet exercice intellectuel avec l'ensemble des acteurs pour bâtir de nouveaux scénarios, qui pourraient être différents de ceux bâtis il y a deux ans. Il estime qu'il y a un risque de hiatus entre le scénario retenu par Garonne 2050 et ce qui sera construit dans le SAGE Garonne.

**Thierry SUAUD** indique que les conclusions de Garonne 2050 seront bien sûr prises en compte et que l'objectif poursuivi est bien évidemment de ne pas refaire le travail.

**Rémi CODIS** (délégué régional de l'Agence de l'eau) partage le propos tenu et n'a pas d'observation sur la méthode proposée. Il précise que l'Agence de l'eau est, d'ailleurs, associée régulièrement aux travaux.

Il ajoute qu'il faudra être attentif sur le fait que le SAGE Garonne est un SAGE de couloir alluvial et que les choix ou stratégies qui seront mis en place auront forcément des conséquences sur les grands bassins adjacents (Lot, Tarn-Aveyron, Ariège, Neste et Rivières de Gascogne). Il faudra trouver les moyens d'une concertation ouverte avec ces bassins-là, qu'ils soient compris dans le territoire du SAGE ou à côté. Cela pose la nécessaire question de la gouvernance élargie au grand bassin de la Garonne.

**Hervé GILLÉ** estime également que c'est un enjeu majeur car cela permettra de poser ces questions et de voir de quelle manière il est possible, avec les uns et les autres, de contribuer, participer à faire en sorte de mettre en œuvre cette approche globale. Il s'agit d'appliquer le principe de subsidiarité : Comment le met-on réellement en œuvre et à partir de qui ?

**Vincent CADORET** précise les modalités de validation des différentes étapes.

De manière générale, chaque rendu sera examiné par le groupe de suivi de l'élaboration, puis par les groupes thématiques, les commissions géographiques, le bureau et la commission locale de l'eau. Le bureau de la commission locale de l'eau, qui est chargé du suivi du déroulement des études, se réunira en tant que de besoin, au fur et à mesure de ces étapes, en fonction des conclusions de chaque série de réunions et d'arbitrages à faire à la lumière des conclusions des différentes réunions.

#### 4. Communication : site Internet et plaquette de présentation du SAGE

**Thierry SUAUD** rappelle la nécessité que chacun des membres de la CLE puisse avoir accès à l'information et que cela représente un enjeu majeur de la conduite de la démarche.

**Vincent CADORET** indique que le plan de communication de la CLE, soumis et validé lors du bureau du mois de décembre, est élaboré conjointement par le Sméag, structure porteuse, et l'agence de communication Parmenion qui est également mandatée pour le site internet, la plaquette et la lettre d'information. Ce plan de communication a été conçu pour toucher différentes cibles, depuis les membres bureau de la CLE et de la CLE en passant par les acteurs de l'eau puis le grand public grâce au site Internet.

Il présente ensuite le logo, le site internet, la plaquette « Le fleuve s'organise ». La lettre d'information numéro 1 va paraître fin juin, elle permettra de faire le point sur le lancement de l'élaboration du SAGE et sur l'étude zone humide en cours.

**Thierry SUAUD** rappelle que cela est la traduction concrète de plusieurs échanges et discussions : bureau, réunions techniques. La plaquette réactualise des données (déjà mises en avant sur la première plaquette, élaborée par le Sméag, au tout début de la CLE).

**Hervé GILLÉ** indique que le site Internet est un outil à disposition des membres de la CLE. Il ajoute que la plaquette lui semble très lisible.

**Thierry SUAUD** indique qu'un kit de communication sera mis à disposition des membres de la CLE. Ce kit a vocation à permettre à chacun de maîtriser un certain nombre d'éléments de façon à promouvoir le SAGE et à jouer le rôle de vecteur et de communicant. Il s'agit de faire partager une culture Garonne, petit à petit, et de véhiculer cette idée du SAGE et de construction collective.

**Vincent CADORET** en précise le contenu : Logo, bannière Web, un texte avec des éléments communs de description du SAGE. Il ajoute qu'en fonction des besoins en éléments complémentaires, l'équipe d'animation du SAGE peut être sollicitée.

#### 5- Présentation de l'étude Garonne 2050

**Rémi CODIS** indique que l'évolution climatique générale des prochaines années a interpellé le comité de bassin car pour construire les programmes d'intervention de l'Agence de l'eau, il est important d'avoir une vision (dont une sur l'évolution climatique) sur ce qu'il va arriver sur le bassin. Cela a des incidences sur le régime hydraulique et le déficit global sur le bassin est toujours estimé à 5 millions de m<sup>3</sup> d'eau. L'essentiel du soutien d'étiage se fait à partir des réserves d'hydroélectricité, des barrages hydroélectriques. L'augmentation du prix de l'énergie est prévue, donc il est attendu que le coût de la compensation du déficit, le prix de la logistique augmentera. Il apparaît donc très important de réfléchir à ce qu'il va se passer, car il faudra anticiper les questions de ressources.

**Françoise GOULARD** (Experte prospective, AEAG) présente une synthèse de l'avancée de l'étude Garonne 2050. Le diaporama projeté est disponible sur le site Internet [www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)

**Jean-Louis MOLINIÉ** s'interroge sur caractère irréaliste du scénario n°3 qui prévoit 2,6 millions d'habitants.

**Françoise GOULARD** indique que c'était une volonté d'afficher des scénarios tranchés. Le scénario 3 envisage un déclin de l'industrie aéronautique. Elle ajoute que cette étude a plein d'incertitudes et d'hypothèses grossières, mais elle donne un ordre de grandeur.

**Clément BERNARD** (animateur du SAGE Estuaire de la Gironde) estime que la présentation montre que la situation, qui est déjà difficile, le sera encore plus à l'avenir. Il note que la tendance présentée montre des débits soit égaux soit inférieurs au DOE : Faut-il choisir un nouveau DOE ? Les besoins de la vie aquatique dans le milieu ont-ils été pris en compte (notamment en termes d'oxygène dissous en période d'étiage) ?

**Françoise GOULARD** estime que cela relève d'une décision politique et que cela interroge sur le volume à dédier à l'agriculture. Elle souligne la difficulté et les limites de l'exercice de prospective exploratoire. Sur la question des besoins des milieux aquatiques, elle précise que les débits minimaux biologiques sont propres à chaque espèce et qu'ils doivent être mis en relation avec la qualité de l'habitat des poissons (morphologie du cours d'eau), qui, s'il est de qualité, permet de supporter brièvement des débits faibles. Elle estime que la biodiversité pourrait être amenée à évoluer d'ici 2050 et que l'Agence de l'eau n'est pas dans une politique de conservation de toutes les espèces mais des services que le milieu rend.

**Sylvie ROCQ** (Directrice générale du Sméag) rappelle que le SAGE va utiliser le Plan de Gestion des Etiages que le Sméag a mené avec tous. Le lien se fait directement entre le PGE et Garonne 2050, car, même si les périmètres et les échéances sont différents, une attention particulière a été portée pour qu'au moins les modèles et les données soient communs. Sur son volet quantitatif, le SAGE prendra en compte les résultats du PGE, qui est lui-même en phase avec Garonne 2050 dans ses chiffres de base, ses hypothèses, ses simulations de pluviométrie, de débits et de volumes. Le lien entre Garonne 2050 et le SAGE, se fera au travers du PGE sur les aspects quantitatifs. Elle ajoute que pour les aspects politiques, le SAGE s'inscrit dans des orientations du comité de bassin et que c'est un outil participant à la mise en œuvre du SDAGE.

**Françoise GOULARD** indique que la précision de calcul est plus fine dans le PGE que dans Garonne 2050. Par ailleurs, elle indique que bien que toutes les études soient alarmistes, il y aurait une tendance à minimiser les volumes nécessaires pour un soutien d'étiage, car on parle de débits à maintenir en moyenne sur un mois et non quotidiennement.

**Jean-Marie HAMONET** indique qu'il y a une réflexion en cours importante à l'ONEMA sur la définition des DOE. En effet, le bon état des eaux est fixé au regard d'un état de référence qui est défini par rapport à la biodiversité au fonctionnement actuels du cours d'eau. Il estime que le paramètre le plus important pour la biologie aquatique est la température de l'eau dont les variations sont à l'origine de migration des espèces vers le nord en cas de réchauffement. Il semble donc peu judicieux de chercher à préserver l'état de référence actuel, ce amènerait à des aménagements très conséquents et économiquement inabordables. Il ajoute que les modèles présentent une grande marge d'incertitude qui rend difficile la prise de décision mais que l'on assiste à la disparition des glaciers et qu'il y a de sérieuses possibilités d'évolution des courants marins (Gulf Stream) qui pourrait engendrer un refroidissement brutal du climat français.

**Françoise GOULARD** insiste sur le fait de la moyenne peut cacher énormément d'amplitude et de variabilité. Il s'agit de tendances sur une longue période, à l'horizon 2050.

**Patrick VASSEUR** (Chambre d'Agriculture de Gironde) estime que cette étude montre l'impact et l'enjeu très importants pour l'agriculture 2050 qui est, aussi, un enjeu de société. Il ajoute que le risque est de retomber dans un déficit au niveau de la production après 50 ans d'autosuffisance de la France. Il ajoute qu'il serait possible d'arrêter la fonction exportatrice de l'agriculture française, mais que dans ce cas il lui semble qu'il faille que l'économie française la remplace pour maintenir la balance commerciale et l'emploi. Il estime que ce sont donc des questions de société qu'il faut se poser rapidement, car s'il faut prendre des virages, il faut les prendre maintenant. Il ajoute que s'il

est envisagé de maintenir le niveau de production actuel, le stockage d'eau devra être développé. Par ailleurs, considérant la montée de l'océan Atlantique, le coût du dessalement qui est aujourd'hui très élevé par rapport à une ressource en eau et à des produits agricoles qui ne sont pas forcément chers, il s'interroge sur la possibilité de produire de l'agriculture avec de l'eau dessalée.

**Françoise GOULARD** rappelle que dans le cadre de cette prospective sur 40 ans toutes les idées peuvent être testées. La construction d'une usine de dessalement au large de Bordeaux a été envisagée dans le cadre du scénario 4 mais la question de son usage, notamment pour la viticulture restait en suspens, les experts n'ayant pas à ce jour de réponse sur la pertinence de cet usage. Elle ajoute que s'est posée la question du visage de l'agriculture au regard des marchés potentiels et de la plus-value de chaque culture et, donc, de l'intérêt économique de l'usage de l'eau. Finalement l'étude parle d'un volume dédié à l'agriculture et, après, que c'est à l'agriculture de décider, une fois qu'elle a ce volume, là où sont les enjeux, les cultures à plus fortes valeurs ajoutées, qui pourront valoriser au mieux cette eau, qui sera, de toute façon, chère en 2050, puisque rare.

**Christian TROCH** estime que ce changement de climat, avec l'apparition de précipitations importantes sur de faibles durées, entrainera une aggravation des inondations sans que les plans de sauvegarde communaux ou les PAPI (plans d'actions de prévention des inondations puisse les anticiper.

**Françoise GOULARD** indique que cette étude ne répondra pas à la problématique inondations, car elles sont très compliquées à prévoir, pour des questions d'échelle de modélisation (valeurs moyennes pour Garonne 2050 alors qu'il faut étudier très finement le territoire quand on s'intéresse aux inondations). Elle ajoute que l'évapotranspiration ne sera pas non plus la même qu'aujourd'hui et que cela sera à prendre en compte dans l'évaluation du risque inondation.

**Jacqueline RABIC** rappelle que l'estuaire de la Gironde est le réceptacle des eaux du bassin amont. Elle ajoute que les conditions climatiques des années 2011 et 2012 avec leurs étiages sévères ont accentué le phénomène de bouchon vaseux présent dans l'estuaire. Ce phénomène naturel est du à la remontée de la marée dans l'estuaire qui au contact des eaux du fleuve entraîne la mise en suspension des vases. Elle estime que l'apport de matières depuis l'amont est majoré par le phénomène de ruissellement. Elle ajoute que la raréfaction de la ressource devrait impliquer que les prélèvements d'eau ne soient pas maintenus à leur niveau actuel comme le Plan de Gestion des Etiages Garonne-Ariège le prévoit.

Par ailleurs elle indique que les débits soutenus de ces dernières semaines ont permis d'expulser une partie du bouchon vaseux vers le large. Cependant l'élévation du niveau de la mer combiné à la baisse tendancielle des débits de la Garonne accentue le phénomène de bouchon vaseux par la remontée de plus en plus à l'amont de l'eau salée. Cela entraîne l'augmentation du niveau de vase dans l'estuaire (50cm à 1 m) en particulier avec les faibles crues de Garonne des ces dernières années. Elle estime que ce constat devrait engendrer des modifications de comportements dès maintenant. Elle ajoute que les conséquences sont d'ores et déjà visibles pour la pêche professionnelle qui a été contrainte d'adapter ses pratiques (bouchon vaseux, pollutions...) et a connu une augmentation du taux de chômage. La préservation de l'activité économique lui semble primordiale mais une mutation des pratiques doit avoir lieu pour tous les usages en ayant une vision à moyen terme, qui doit perdurer même en cas d'année humides où les difficultés sont moindres.

Elle ajoute que reconquérir la qualité de l'eau est un travail de longue haleine et qu'il lui semble que l'eau doit être un symbole, puisqu'elle est de plus en plus rare, et réservée, particulièrement, à l'eau potable. Aussi elle estime que les rivières doivent être en bon état morphologique pour qu'en cas de très faibles débits, la vie puisse se maintenir, et que c'est cela qui est primordial voire patrimonial.

Elle déplore par ailleurs le fait que cela soit oublié au profit de certains intérêts économiques. Elle fait appel au bon sens humain pour prendre en compte les conclusions de l'étude Garonne 2050 dans les décisions à venir.

**Hervé GILLÉ** rappelle que les effets du réchauffement climatiques sont déjà visibles et qu'il n'y a plus aujourd'hui de climato-septiques. Il lui semble qu'il faille considérer le scénario le plus pessimiste.

Par ailleurs le problème qui se pose semble être aujourd'hui le constat de l'impuissance : Mais est-il raisonnable de continuer à exploiter des énergies carbonnées alors que le niveau de gaz carbonique n'a jamais été aussi haut ? Il ajoute que même au niveau national il est très difficile de faire en sorte que le « paquebot vire » très légèrement vers une stratégie d'atténuation et que cela est encore plus difficile au niveau international.

Cependant le constat est sans appel et il faut s'organiser pour agir et prendre en compte cela dans les projets politiques, les arbitrages et les décisions. Il cite la notion des réserves en eau dont la pertinence est indiscutable, aujourd'hui : Que fait-on ? Comment accélère-t-on certains processus ? Restons-nous dans l'impuissance ? Ou décidons-nous de franchir un cran et d'aller un peu plus vite ? Il estime qu'il faut s'appuyer sur ces scénarios pour être dans une politique déterminée d'action et d'accompagnement.

C'est en ce sens que l'étude Garonne 2050 est particulièrement intéressante et les travaux du GIEC Aquitain viendront, également, éclairer, à court terme, la façon dont le SAGE sera positionné pour prendre en considération ces éléments. Les éclairages d'hier, les éclairages d'aujourd'hui et de ceux à venir, compte tenu de l'ampleur des enjeux, sont nécessaires

**Thierry SUAUD** rappelle qu'ont été évoqué les questions d'énergie (fossile, carbonée), les métiers, les professions ainsi que les mutations nécessaires et les choix de société à opérer. La démarche SAGE se devra d'être le lieu de vrais débats politiques pour aller au bout des réflexions, des propositions, sans stigmatiser ni les uns, ni les autres. Il s'agit bien de trouver des solutions partagées tout en traitant complètement les problématiques pour être à la hauteur des enjeux de la démarche.

Il remercie les participants de leur présence et de leur participation active aux débats et clôt la séance.

Etaients présents (P) absents, excusés (E), représentés (R) parmi les membres de la CLE :

Collège des élus :

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	
M. Thierry SUAUD	<b>Président de la CLE</b> Conseiller régional de Midi-Pyrénées	cabinet@portetgaronne.fr	P
M. Hervé GILLÉ	<b>Vice-président de la CLE</b> SMEAG - Conseiller général de Gironde	n.eymery@cg33.fr	P
M. Jean-Louis ANGLADE	Conseiller général des Hautes-Pyrénées (65)		/
Mme Paulette ASSEMAT	Communauté d'Agglomération du Muretain	accueil@agglo-muretain.fr	/
M. Pierre AUGÉY	Maire de Fargues-de-Langon	mairie-fargues@wanadoo.fr	P
M. Jacques BILIRIT	Maire de Fourques-sur-Garonne (47)	communefourquesgaronne@wanadoo.fr	P
Mme Michèle BRUJÈRE	Communauté de communes du Réolais	fossetbaleysac@wanadoo.fr	P
M. Jean CAMBON Pouvoir à M. GILLÉ	Vice-président Conseil général du Tarn-et-Garonne (82)	patricia.tabarly@cg82.fr	R
M. Jean CAZANAVE	Conseiller général de l'Ariège (09)	jean.cazanave@wanadoo.fr	/
M. François CHALMEL	Maire de Colayrac Saint-Cirq (33)	contact@colayrac.fr	/
M. Alain CONDIS	Délégué de SPPE au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne ex Daniel RÉGNIER	collectivites@reseau31.fr	/
M. Michel CORNILLE	Maire d'Escatalens	mairie-escatalens@info82.com	/
M. Bernard DAGEN Pouvoir à M. BILIRIT	Maire de Castelsarrasin	martine.bernadot@ville-castelsarrasin.fr	R
Mme Carole DELGA	Maire de Martres-Tolosane	marie.galinier@mairie-martres-tolosane.fr	E
M. Henri DEVIC	Maire de Gensac-sur-Garonne	mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr	E
M. Jean DIONIS du SEJOUR	Président de la Communauté d'agglomération d'Agen	jean.dionisdusejour@agglo-agen.fr	E
M. Jean-Yves DUCLOS	Maire de Villeneuve-de-Rivière	mairie.villeneuve4@wanadoo.fr	/
M. Roland ESTERLE	Adjoint au Maire de Boé	roland.esterle@wanadoo.fr	/

M. Louis FERRÉ	Maire de Bagnères-de-Luchon	l.ferre@mairie-luchon.fr	/
M. Jean-Paul FEUILLERAC Pouvoir à M. DEVIC (E)	Maire de Noé (31)		E
M. Gilbert FONGARO	Maire de Pont-du-Casse	gilbert.fongaro@ville-pontducasse.fr	/
M. Raymond GIRARDI	Vice-président Conseil général de Lot-et-Garonne (47)		P
M. Gilbert HÉBRARD	Vice-président Conseil général de la Haute-Garonne (31)	hebrard.g@elus.cg31.fr	R
M. Guy HELLÉ	Maire de Carbonne	accueil@ville-carbonne.fr	/
M. Patrick LABAYLE Pouvoir à M. AUGÉY	Maire de Saint-Pierre de Mons	mairie-stpierredemons@wanadoo.fr	R
Mme Régine LANGE Pouvoir à M. TROCH	Adjointe au Maire de Toulouse	regine.lange@mairie-toulouse.fr	R
Mme Geneviève LE LANNIC	Vice-présidente Fédération d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Lot-et-Garonne	mairie.monteton@wanadoo.fr	P
M. Jean-Raymond LEPINAY Pouvoir à M. SUAUD	Maire de Saint-Gaudens (31)	mf.rodriquez@ccsg.fr	R
Mme Céline LIEBAUT-JANY	Maire de Cabanac et Villagrains	mairie@cabanac-villagrains.fr	P
M. Alain LORENZELLI	Maire de Bruch	mairie.bruch@orange.fr	/
M. André MANGIN	Communauté d'Agglomération du SICOVAL	andremangin@orange.fr	/
M. Patrick MARTY	Maire de Grisolles (82)	patrick.marty8@wanadoo.fr	/
M. Didier MASSIAS Pouvoir à M. GIRARDI	Maire de Feugarolles	mairiefeugarolles@orange.fr	R
M. Henri MATEOS	Vice-président Communauté Urbaine du Grand Toulouse (31)	henri.mateos@mairie-toulouse.fr	/
Mme Marie-Josée MAURIEGE Pouvoir à M. MARTY (E)	Adjointe au Maire de Saint-Nicolas de la Grave	marie.jose.mauriege@wanadoo.fr	E
M. Jacques MOIGNARD	Président de la Communauté de Communes Garonne et Canal	cdc-garonne.canal@info82.com	E
M. Guy MORENO	Conseiller général de Gironde (33)	guy.moreno@wanadoo.fr	P
M. François MOURA	Maire d'Izaut-de-l'Hôtel	mairie.izaut@wanadoo.fr	/
M. Bernard PAGOT	Maire de Barie	mairiebarie@wanadoo.fr	/

M. Gérard PAUL	Conseiller général du Gers (32)	paulgerardmairie@wanadoo.fr	/
M. Hervé PEREFARRES	Maire de Saint-Béat	mairie.saint-beat@wanadoo.fr	E
Mme Régine POVEDA	Maire de Meilhan-sur-Garonne	communedemeilhan.47@wanadoo.fr	/
M. Patrick PUJOL	Vice-président Communauté Urbaine de Bordeaux (33)	mairie@mairie-villenavedornon.fr	/
M. Jean RUPERT	Maire de Beguey		/
Mme Sylvie SALABERT	Conseillère Régionale d'Aquitaine	stephanie.daniel@aquitaine.fr	P
M. Jean-Jacques SIMEON	Maire de Lévigac-sur-Save		/
Mme Arlette SYLVESTRE Pouvoir à Mme LIEBAUD- JANY	Maire de Launaguet, Présidente à la Commission Environnement à la CUGT	secretariat@mairie-launaguet.fr	R
Mme Hélène TOURANCHEAU Pouvoir à M. MOIGNARD (E)	Adjointe au Maire de Valence d'Agen	mairie-valence.d.agen@info82.com	E
M. Christian TROCH	Président SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents (31)	trochchristian@aol.com	P
M. Guy TRUPIN	Maire de Camblanes et Meynac	mairie.camblanes-et-meynac@wanadoo.fr	/

**Collège des usagers :**

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	
Mme Paulette ANGLADE	Association Conso Logement Cadre Vie Midi-Pyrénées - Haute-Garonne	midi.pyrenees@clcv.org	E
M. Jean BENTABERRY	Président du Comité Régional Midi-Pyrénées de Canoë-kayak Représentant du Comité départemental de la Haute-Garonne	jean.bentaberry@orange.fr	/
M. Yannick BOURNAUD	Représentant de l'Union régionale des syndicats des propriétaires forestiers de Midi-Pyrénées	urmidipyr@wanadoo.fr	/
M. Bernard BOUSQUET Pouvoir à M. GOUGE	Vice-président Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne	contact@adebag.fr	R
M. Marc CARBALLIDO	Président de la Confédération Pyrénéenne du Tourisme	contact@lespyrenees.net	/
Mme Aurore CARLOT	Représentant le président de France Nature Environnement Midi-Pyrénées	a.carlot@fne-midipyrenees.fr	P
M. Jean-Jacques DALMOLIN	Président de la Chambre Départementale d'agriculture du Lot-et-Garonne	christophe.pineda@lot-et-garonne.chambagri.fr	P
M. Thomas FAURE	Président de la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Midi-Pyrénées	technique@biomidipyrenees.org	E
M. Bernard FECHTIG Pouvoir à M. OSSELIN	Représentant régional de la Fédération d'Electricité Autonome Française FINOCAM SARL	bernard-fechtig@wanadoo.fr	R
M. Jean-Luc FERNANDEZ	Vice-président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées	frcmp@chasseurdefrance.com	E
M. Hélios GARCIA	Association des Consommateurs - UFC Que Choisir	ufc82.quechoisir@bbox.fr	E
M. Xavier GAREZ	Représentant du Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne	cdt47@tourisme-lotetgaronne.com	/
M. Thierry GOUGE	Chambre de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées	environnement@toulouse.cci.fr	P
Mme Vanessa LAURONCE	Réprésentant le Président de l'Association Migrateurs Garonne Dordogne	migado@wanadoo.fr	P
Mme Christine JEAN	SEPANSO		P
Mme Michèle JUND	Association Nature Midi-Pyrénées	m.jund@naturemp.org	P
M. François-Xavier LEURET	Président de l'Union Départementale des Associations Familiales 33		/

M. Luc MESBAH	Représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées	lucmesbah@gmail.com	/
M. Jean-Louis MOLINIÉ	Union des Fédérations pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Adour-Garonne	ufbag@orange.fr	P
M. Pascal OSSELIN	Représentant le Directeur délégué EDF (Attaché Bassin Adour-Garonne)	pascal.osselin@edf.fr	P
Mme Jacqueline RABIC	Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde	j.rabic@orange.fr	P
M. Vincent RAYNAUD	Représentant les Producteurs de Granulats UNICEM Midi-Pyrénées	vincent.raynaud@cemex.com	P
M. Jean-Paul RIVIERE	Président de la Chambre Départementale Agriculture 82		/
M. Patrick VASSEUR	Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine	direction@gironde.chambagri.fr	P

**Collèges des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	
M. Laurent BERGEOT (René CODIS)	Directeur Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation de Toulouse)	remy.codis@eau-adour-garonne.fr	P
M. Marc BURG (Sébastien RICHARD)	Préfet de Lot-et-Garonne (DDT 47)	sebastien.richard@lot-et-garonne.gouv.fr	P
M. Patrick BUTTE	Directeur des Voies Navigables de France Direction Interrégionale du Sud-Ouest	direction.sn-toulouse@developpement-durable.gouv.fr	/
Mme Monique CAVALIER	Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées	monique.cavalier@ars.sante.fr	/
M. Henri-Michel COMET (Danielle GAY)	Préfet de la Haute-Garonne chargé du suivi de la procédure d'élaboration du SAGE (DDT 31)	daniele.gay@haute-garonne.gouv.fr,	P
M. Henri-Michel COMET (Aurélie LAURENS)	Préfet coordonnateur de Bassin Adour-Garonne Préfet de région Midi-Pyrénées (DREAL Midi-Pyrénées)	aurelie.laurens@developpement-durable.gouv.fr	P
M. Henri d'ABZAC	Préfet des Hautes-Pyrénées	ddt-spe@hautes-pyrenees.gouv.fr	/
M. Michel DELPUECH (Elodie COUPÉ)	Préfet de la Gironde (DDTM33)	ddtm-sner-mise@gironde.gouv.fr,	/
M. Jean-Louis GÉRAUD Pouvoir à DDT31	Préfet du Tarn-et-Garonne	ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr,	R
M. Hervé BLUM (Jean-Marie HAMONET)	Délégué Interrégional de l'Office National Eau Milieux Aquatiques	dr7@onema.fr	P
M. Michel SALLENAVE (Michel TUFFERY)	Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées	michel.tuffery@agriculture.gouv.fr	P
M. Jean-Pierre THIBAUT (Virginie ALBERT)	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine	virginie.albert@developpement-durable.gouv.fr	P

**Membres associés**

Nom Prénom	Qualité – Organisme représenté	Adresses mail	
M. Carlos BARRERA	Conseilh Generau d'Aran	j.capdevila@aran.org	/
M. Guy DUPIOL (Nellie TARDITS)	SAGE Leyre et milieux associés	sage-leyre@parc-landes-de-gascogne.fr	P
M. Jean-Paul MERIC	Président de la CLE du SAGE Ciron	syndicat.ciron@wanadoo.fr	/
M. Jean-Pierre TURON	Maire de Bassens Représentant de la CLE du SAGE Nappes Profondes de Gironde	contact@smegreg.org	E
Clément BERNARD	SAGE Estuaire	smiddest.bernard@orange.fr	P

**Etaient également présents (P) :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Qualité – Organisme représenté</b>	<b>Adresses mail</b>	
Mme Nathalie BRICHE	Chef de bureau – CG33	n.briche@cg33.fr	P
Mme Audrey BRIS	Chargée d'interventions AEAG Aquitaine		P
M. Vincent CADORET	Chef de projet SAGE – SMEAG	contact@sage-garonne.fr	P
M. Romain FAGEOT	AADPPED 33	aadpped33@gmail.com	P
Mme Hoëla FALIP	CG31/DADRE	hoela.falip@cg31.fr	P
Mme Marine GUIVARCH	NALDEO	marine.guivarch@naldeo.fr	P
Mme Françoise GOULARD	Expert prospective/AEAG		P
M. Eric LAVIE	Conseil régional Aquitaine	eric.lavie@aquitaine.fr	P
M. Titouan LECLERC	Conseil général de la Gironde		P
M. Guillaume LEGALL	NALDEO	guillaume.legall@naldeo.com	P
M. Gérard PÉNIDON	Directeur EAU 47		P
M. Christophe PINEDA	Technicien Chambre Agriculture Lot-et-Garonne		P
Mme Sylvie ROCQ	DGS - SMEAG		P
M. Jean-Luc SCHARFFE	Délégué régional adjoint / AEAG		P
Mme Corinne VÉRIL	Assistante SAGE - SMEAG	contact@sage-garonne.fr	P
Mme Annick VEZIER	CG31/DADRE/Directrice adjointe	dadre@cg31.fr	P